

# **Compte rendu presse**

## **Réunion du Conseil Municipal du**

### **23 novembre 2015**

Visé par M. le Maire le : 25/11/2015

Le 23/11/2015 à 20 h, le Conseil Municipal de SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAIZON s'est réuni sous la présidence de Monsieur Daniel BOYER.

#### **Objet : décision modificative budgétaire n°2**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative budgétaire suivante :  
dépenses imprévues : - 1 000.00 € ; subvention de fonctionnement : 1 000.00 €

#### **Objet : travaux d'aménagement paysager du bourg : approbation du projet, plan de financement**

Le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement paysager du bourg de SAINT CHRISTOPHE ainsi que le plan de financement.

#### **Objet : taxe d'aménagement : exonération facultative des abris de jardin**

Le Conseil Municipal décide, en application de l'article L.331-9 modifié du code de l'urbanisme, d'exonérer de la taxe d'aménagement, à hauteur de 75% de leur surface, les abris de jardin ou bien encore les buchers soumis à déclaration préalable. Cette décision est applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### **Objet : biens de section de FREYCENET : résultat de la consultation**

Après avoir pris connaissance du résultat de la consultation des électeurs de la section de FREYCENET (accord à l'unanimité), le Conseil Municipal autorise le Maire à poursuivre la procédure de cession au profit de messieurs LIAUTAUD et VALETTE de la parcelle cadastrée section E n°441, portée au compte de la section de FREYCENET. Monsieur le Maire (ou son représentant) est autorisé à signer tout document lié à cette affaire.

Au préalable, Monsieur le Maire lancera la procédure de déclassement du chemin rural sis entre les parcelles E n°441 et E n°446.

#### **Objet : indemnités de conseils et de confection du budget**

Le Conseil Municipal décide d'accorder, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, le bénéfice de l'indemnité de confection des budgets et l'indemnité de conseils à Madame la comptable du Trésor, et de fixer la quotité à 100%.

#### **Objet : Certificat d'Economie d'Energie : renouvellement de la convention**

Le Conseil Municipal (ou son représentant) est autorisé à signer avec le Département la nouvelle convention (2015-2017) de mutualisation des opérations ouvrant droit à l'obtention de Certificats d'Economie d'Energie.

**Objet : Assistance progiciels : renouvellement de la convention avec le CDG (2016-2020) :**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir à la signature de la convention « assistance progiciels » avec le Centre de Gestion de HAUTE-LOIRE pour la période 2016-2020 (maintenance et assistance des logiciels professionnels).

**Objet : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) : avis du conseil**

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale en l'état actuel.

**Objet : droit de préemption**

Le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption communal sur le bien cadastré section A n°1201.